

Séance du 27 Avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents excusés : 0

Absents : 0

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

21/04/2026

Date d'affichage

28/04/2026

OBJET

Demande de renouvellement de dérogation auprès de l'Education Nationale pour modifier l'organisation des horaires à la rentrée 2026 – semaine de 4 jours

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-neuf heures, trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Considérant le décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 autorisant les adaptations de l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur 4 jours,

Considérant la délibération n° 66/2017 du 18 Décembre 2017,

Considérant la délibération n°19/2021 du 08 Février 2021,

Considérant la délibération n°10/2024 du 05 Février 2024.

Le Maire expose :

Le décret n° 2017-1108 du 27-6-2017, paru au Journal Officiel du 28-06-2017, permet aux communes de solliciter auprès des services académiques une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Par délibération, le Conseil Municipal de Broût-Vernet, réuni en séance publique le lundi 18 décembre 2017 a souhaité un retour à la semaine de 4 jours et a demandé une prolongation de cette organisation le 18 Février 2021

Au vu de l'organisation mise en place depuis la rentrée septembre 2018, de son renouvellement pour la rentrée 2021 et la rentrée 2024, le mode de fonctionnement des structures périscolaires mises en place autour de cette organisation

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

Monsieur le Maire souhaite solliciter le renouvellement de cette dérogation de semaine de 4 jours auprès de l'Education Nationale et conserver l'organisation des horaires de notre Ecole Claude Gillippe mise en place depuis le 02 septembre 2021 à savoir :

Soit 8 demi-journées réparties sur 4 jours (pour les maternelles) :

- Lundi : 08h30-11h50 et 13h20-16h00
- Mardi : 08h30-11h50 et 13h20-16h00
- Jeudi : 08h30-11h50 et 13h20-16h00
- Vendredi : 08h30-11h50 et 13h20-16h00

Soit 8 demi-journées réparties sur 4 jours (pour les élémentaires) :

- Lundi : 08h40-12h00 et 13h30-16h10
- Mardi : 08h30-12h00 et 13h30-16h10
- Jeudi : 08h40-12h00 et 13h30-16h10
- Vendredi : 08h40-12h00 et 13h30-16h10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de solliciter auprès de l'Education nationale une demande de renouvellement de dérogation avant le 27 Mai 2026 pour la rentrée septembre 2026.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance



Le Maire,

